

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction générale  
de la gendarmerie nationale

**Décision n° 64592 du 4 septembre 2015 portant promotion  
de sous-officiers de gendarmerie de la spécialité « montagne »**

NOR : INTJ1520987S

Le ministre de l'intérieur,  
Vu le code de la défense ;  
Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement ;  
Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;  
Vu la décision n° 81319 du 3 décembre 2014 (NOR : INTJ1426774S),

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

Les adjudants-chefs dont le nom suit sont promus au grade de major le 1<sup>er</sup> décembre 2015 :

<b>Mazoyer, Yannick</b>	Nigend : 152 476	Numéro de livret de solde : 8 010 549
<b>Vire, Philippe</b>	Nigend : 151 977	Numéro de livret de solde : 8 009 796

Article 2

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1<sup>er</sup> décembre 2015 :

<b>Rouve, Fabrice</b>	Nigend : 202 000	Numéro de livret de solde : 5 318 838
-----------------------	------------------	---------------------------------------

Article 3

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1<sup>er</sup> décembre 2015 :

<b>Crespe, Rémi</b>	Nigend : 225 521	Numéro de livret de solde : 8 084 249
<b>Bonzoms, Jean-Paul</b>	Nigend : 136 170	Numéro de livret de solde : 5 324 005
<b>Perez, Gaël</b>	Nigend : 239 941	Numéro de livret de solde : 8 087 559

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 4 septembre 2015.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le colonel, adjoint au sous-directeur  
de la gestion du personnel,*  
A. BROWAËYS